

Tout-Droit

Nouvelle série

(No 25)

Bulletin de l'En-Droit de Laval

Hiver 2011

Gratuit

Voué à la promotion et à la défense des droits en santé mentale

(450) 668-1058

Cours sur les droits

L'En-droit de Laval organise une série de cours sur les droits concernant les personnes ayant ou ayant eu des problèmes de santé mentale et sur l'histoire de ces droits en général dans le but de définir les principes de philosophie alternative en santé mentale sur lesquels ils devraient s'appuyer.

Les personnes qui suivront les cours développeront des façons d'aider les autres, acquerront des capacités de se défendre elles-mêmes et comprendront mieux le travail de défense des droits.

Ces cours auront lieu le lundi de 13:00 heures à 16:30 heures du 21 mars 2011 au 20 juin 2011. Voici l'horaire détaillé.

- 21 mars: Histoire des droits et de la folie.**
- 28 mars: Droits et libertés de la personne.**
- 4 avril: Mouvement ouvrier et santé mentale.**
- 11 avril: Aide sociale, salaire minimum, conditions de vie et de travail.**
- 18 avril: Une loi d'exception qui n'a pas sa raison d'être.**
- 25 avril: Garde en établissement et ordonnances de traitement.**
- 2 mai: Une médication qui ne guérit pas.**
- 9 mai: Accès au dossier médical et consentement aux soins.**
- 16 mai: L'entraide comme solution au mal de vivre.**
- 23 mai: Droit au logement et du logement.**
- 30 mai: L'aide et l'accompagnement.**
- 6 juin: Droit aux services, confidentialité, secret professionnel et régimes de protection.**
- 13 juin: Système judiciaire et droit criminel et pénal.**
- 20 juin: Bilans et perspectives en défense des droits.**

Mardi 1er mars 2011 à 14h00

Film : L'effet papillon, 1h33min

Mardi 8 mars 2011 à 14h00

Activité : Question femme

Mardi 15 mars 2011 à 14h00

Atelier : Droits face à la police

Mardi 22 mars 2011 à 14h00

Film : Evan le tout-puissant

Mardi 29 mars 2011 à 14h00

Film : Québec sous ordonnance

Mardi 5 avril 2011 à 14h00

Film : Rain man

Mardi 12 avril 2011 à 14h00

Film : Le soliste

Mardi 19 avril 2011 à 14h00

Atelier : L'aliénation parentale

Mardi 26 avril 2011 à 14h00

Film : Les voleurs d'enfance

Tout-Droit Bulletin publié par l'En-Droit de Laval

Les membres et les amiEs de l'En-Droit peuvent le recevoir gratuitement. Tirage: 800 copies.

Responsable du bulletin: Michel Grenier

Adresse: L'En-Droit de Laval

119B, Boul. Des Laurentides

Laval, Québec, H7G 2T2

Téléphone: (450) 668-1058

Télécopieur: (450) 668-7383

Ligne sans frais : 1-877-668-1058

Courriel: endroit@bellnet.ca

Internet: www.endroitlaval.com

La société nous estropie, nous épuise et nous rend fous.

Pour vivre en santé et trouver le bonheur, il faut travailler à la changer.

Les implications du Colloque pour L'En-Droit

Le 30 novembre dernier s'est tenu un Colloque sur la réappropriation du pouvoir et de l'entraide. Si nous avons fait ce colloque, ce n'était pas parce qu'il y avait un budget disponible de l'Agence. Au contraire, ce colloque répondait à une nécessité pour les usagers et usagères de notre organisme. Depuis notre retour dans Pont-Viau, plusieurs personnes étaient venues nous voir pour se plaindre des services offerts dans un groupe d'entraide à Laval. Dans cet organisme, il y avait eu une réorientation significative et certainEs usagers et usagères ne se reconnaissaient pas dans les changements.

L'En-Droit a pour mandat de défendre les droits des personnes ayant ou ayant eu des problèmes de santé mentale. La défense des droits peut se faire de manière individuelle mais aussi collective. Elle touche différents domaines qui concernent la vie des gens en santé mentale. L'accès et la qualité des services donnés par des organismes publics ou des groupes communautaires autonomes mais subventionnés par l'État concernent notre mandat. Si une personne se considère exclue d'un organisme et qu'elle se sent privée de son droit de participer à un groupe d'entraide, cela nous concerne et nous devons faire une intervention qui relève de la défense individuelle. Mais lorsque le problème devient récurrent et qu'il risque d'y avoir beaucoup de plaintes à monter, il faut réfléchir à une manière autre d'assurer la défense. Avoir choisi de faire une simple défense individuelle de multiples cas n'aurait pas nécessairement convaincu l'organisme concerné de changer ses pratiques pour pouvoir satisfaire les usagers et usagères qui se voyaient exclus de facto de leur droit à l'entraide.

Le constat était simple. Les organismes d'entraide de Laval avaient une vision de ce qu'était l'entraide et, de facto, des gens se voyaient exclus de ces groupes. Que les modes de décision de ces organismes ne correspondent pas à ceux de L'En-Droit et n'encouragent pas une démocratie participative des usagers et usagères ne concernaient pas L'En-Droit mais plutôt les membres de ces organismes. Les organismes sont autonomes et il n'appartient pas à L'En-Droit de changer les pratiques internes des autres organismes même si le droit à l'entraide d'une partie des usagers et usagères est brimé par la situation.

Néanmoins, nous pensions important de mettre sur la place publique le problème sans mettre en cause nommément des organismes. Nous pensions important d'initier un débat sur le droit à l'entraide. Nous pensions aussi important que les usagers et usagères, les premiers concernés, puissent avoir un droit de parole et un droit de connaître les approches d'autres groupes d'entraide ailleurs au Québec. Et ce furent les usagers et usagères qui ont été la force principale de l'organisation du colloque.

69 personnes sont venues dont la majorité étaient des membres de L'En-Droit. Il y avait aussi des gens des groupes de Laval, le CAFGRAF et le CILL, des gens de groupes en dehors de Laval, dont Camée de Montréal-Nord, Le Vaisseau d'Or de Terrebonne et la Bonne Étoile de Joliette, et des représentants des organismes nationaux en santé mentale (l'AGIDD et le RRASMQ). Après l'allocution remarquée de notre président Gary Stevenson qui affirmait que la simple tenue du Colloque était déjà une victoire pour les psychiatisésEs de Laval et qui nous invitait à se préparer pour obtenir de nouvelles victoires, Jean-Nicolas Ouellet de Camée, Lisette Dormois du Vaisseau d'Or et Claude Gingras qui représentait feu Solidarité Psychiatrie nous ont expliqué comment pouvaient fonctionner des groupes d'entraide avec une vision qui donnait un rôle actif aux usagers et usagères. Des groupes fondés sur une philosophie « par et pour » pouvaient fonctionner en pratique. Les présentations ont été suivies par un échange entre les panellistes et le public. Des usagers et usagères de Laval ont fait part publiquement de leurs insatisfactions.

Après avoir dîné, les participantEs du Colloque entreprenaient un après-midi de débat. Dans un premier temps se déroulait de manière simultanée trois ateliers : Le premier portait sur ce qu'impliquait la réappropriation du pouvoir, le deuxième touchait au droit à l'entraide et le troisième concernait la démocratie et son application concrète. Les débats furent très actifs et enrichissants. Des choses vraies se disaient.

La journée s'est clôturée sur une plénière où on a discuté de perspectives futures. Le constat était généralisé à effet qu'il fallait de nouvelles ressources alternatives à Laval et qu'il fallait travailler ensemble pour aller les chercher. Les usagers auraient un rôle important dans la démarche. La proposition suivante a été adoptée

Dans une démarche pour le droit d'accès à des services en santé mentale

- *Que des démarches soient entreprises par L'En-Droit de Laval pour la création d'une table de concertation des personnes et des groupes communautaires en santé mentale de Laval.*
- *Que cette table de concertation entreprenne toutes les démarches nécessaires pour la création de ressources alternatives en santé mentale qui répondront aux besoins des personnes psychiatisées de Laval.*

Les implications du Colloque pour L'En-Droit (suite)

- *Que cette action s'exerce dans une démarche de réappropriation effective du pouvoir des personnes psychiatisées de Laval.*

Il est bien évident que la réalisation d'un tel projet n'est pas facile. Déjà, la seule idée de concertation où se retrouvent des groupes et usagers amène des débats. Est-ce que des groupes sont prêts à s'asseoir avec des usagers qui y auraient le rôle principal (on parle d'une démarche de réappropriation effective du pouvoir)? Les tables de concertation actuelles, un peu par leur culture bureaucratique, un peu par les sujets mis à l'ordre du jour, un peu par leur leadership, excluent d'emblée les usagers à part, bien sûr, si ces derniers ne dérangent pas trop. Quand les groupes y vont, c'est souvent des gens de la direction qui y vont. Il faut comprendre que les organismes communautaires ont de la misère à arriver et que les directions en viennent à développer des préoccupations qui concernent davantage les finances que les services donnés à la population. Sur ce point, les usagers sont, par nature, davantage préoccupés par ce point qui les concerne directement.

Il arrive que les groupes communautaires se trouvent sollicités et formellement consultés dans l'élaboration de certaines politiques ou, du moins, pour leur implantation dans les différentes régions du Québec. Il faut dire que les autorités publiques, quand il s'agit de faire des plans de santé ou de services publics, elles ne font pas preuve d'une grande limpidité et simplicité dans l'écriture. Le langage bureaucratique de ces plans est complètement rebutant et les préoccupations de la population n'y ressortent pas du tout.

Ce que les usagers et les groupes auront à faire dans cette nouvelle « table de concertation » c'est de réfléchir aux services existants, leurs forces, s'il y en a, et leurs faiblesses. Les organismes ne discutent même pas des services et de l'harmonisation des interventions entre eux. Commencer à discuter des services, c'est quelque chose de nouveau. Quelle méthode allons-nous utiliser pour aborder ces questions? Il y a certaines études qui ont été faites dans le passé. Sont-elles encore valables. Existe-t-il d'autres modèles que celui du réseau public en santé mentale de Laval? Oui mais en quoi consistent-ils? Nous aurons beaucoup d'études et de réflexion à faire.

On aura beaucoup d'obstacles à affronter. Le premier est le manque d'argent disponible compte tenu de la situation économique de l'après-crise mais aussi à cause des choix politiques faits. Le deuxième et pas le moindre est que les autorités publiques n'accordent aucune crédibilité aux gens qui ont des problèmes de santé mentale. Nous avons commencé des démarches pour

faciliter la mise en marche du mandat issu du colloque. Par exemple, on pense important de mettre en place une infrastructure d'accueil qui pourrait accueillir un ou des groupes d'entraide. L'achat d'un immeuble et la mise en place d'un centre multi-service qui s'inspirerait, à petite échelle, du modèle des Centres de santé mentale de Trieste en Italie pourrait faire partie intégrante de la démarche. Des consultations ont eu lieu avec des pouvoirs publics. Un des principaux obstacles soulignés au support gouvernemental avait trait à la composition de notre Conseil d'administration où il n'y a que des utilisateurs et utilisatrices de service. Un groupe de défense des droits est un peu comme un genre de syndicat pour les personnes qui ont ou qui ont eu des problèmes de santé mentale. Jamais on ne demandera à un exécutif syndical local d'intégrer des capitalistes pour donner plus de crédibilité au syndicat. Mais quand il s'agit des gens en santé mentale, les pouvoirs publics disqualifient complètement leurs compétences. Qu'ils aient des études universitaires, qu'ils aient été directrices d'organismes communautaires, des anciens notaires ou avocats, ça ne compte plus. Et même s'ils n'avaient pas de diplômes universitaires, comment peut-on préjuger de la compétence des gens à partir d'un statut lié au fait d'avoir eu des épisodes de santé mentale dans la vie?

C'est là qu'on en revient à notre démarche de réappropriation du pouvoir. Les personnes qui ont ou qui ont eu des problèmes de santé mentale vivent une forme d'invalidation sociale liée davantage aux préjugés de la société sur la santé mentale que sur les qualités objectives des personnes. Il appartient donc aux personnes de démontrer leurs réelles capacités. La mise en marche d'un mouvement de transformation des services de santé mentale à Laval fait partie d'un projet de désinvalidation et de réappropriation effective du pouvoir.

Le colloque a ouvert des perspectives formidables pour la mise en place d'un mouvement de libération des psychiatisés de Laval. Il appartient à ces derniers de profiter des opportunités. On va forcer le jeu et obliger un débat sur un nouvel enlignement. Les premières personnes concernées par les soins en santé mentale devraient être celles qui jouent le rôle le plus actif dans la mise en place des services. L'En-Droit qui agit comme une sorte de syndicat des usagers en santé mentale sera fortement impliqué dans le mouvement de libération. Nous sommes dans le camp du progrès. Celles et ceux qui refuseront de se plier au mouvement de transformation et se comporteront en fieffés réactionnaires sortiront complètement vaincus.

Richard Miron

Lettre constat

Laval, le 17 février 2010

Aux organismes concernés par la problématique de la santé mentale à Laval,

L'En-Droit de Laval, l'organisme régional de défense et de promotion des droits en santé mentale, vous écrit pour vous faire part de ses constats au niveau de l'offre de service pour les personnes ayant ou ayant eu des problèmes de santé mentale sur le territoire de Laval. Si vous partagez les mêmes constats, L'En-Droit vous demande aussi de nous en faire part et d'en faire part à l'Agence de la santé et services sociaux de Laval.

Pour bien comprendre nos constats, nous devons vous rappeler ce qu'implique notre mandat. Nous ne sommes pas un bureau d'avocats. Néanmoins, parmi notre personnel nous avons des avocats à la retraite ou des gens qui ont des formations scolaires au niveau juridique. Nous accompagnons les gens qui ont ou qui ont eu des problèmes de santé mentale au niveau de leurs démarches juridiques et cela dans différents domaines des droits. Nous ne pouvons pas faire de la représentation légale (sauf au niveau de certains tribunaux). Très souvent, nous travaillons en partenariat avec des avocats et faisons toutes les tâches nécessaires qui favorisent la satisfaction des droits de nos usagers et usagères. Nous n'en restons pas au seul niveau de la défense individuelle des droits. On pense que les différentes lois ne favorisent pas le type de clientèle que nous desservons, à savoir les usagers et usagères des services en santé mentale et, en ce sens, nous avons aussi un volet de défense collective des droits pour revendiquer, dans une arène plus politique, des transformations dans le sens de leurs intérêts. Tout ce travail se fait en fonction d'une philosophie de réappropriation du pouvoir par les personnes qui font appel à nos services.

Au cours de la dernière année, il y a eu un changement au niveau de la coordination de l'organisme. En même temps, il s'est fait un processus interne d'évaluation des tâches nécessaires à la satisfaction de notre mandat. Venant d'un autre organisme de défense des droits dans un autre domaine, les droits sociaux, et sur le territoire de l'Île de Montréal, le nouveau coordonnateur s'est trouvé non seulement surpris de l'étendue des tâches qui échoient à L'En-Droit, mais aussi de certaines lacunes en termes de ressources, compte tenu du mandat qui sied à l'organisme.

Était-ce un simple problème d'organisation du travail interne? Cela dépendait surtout de la demande de nos usagers et usagères qui étaient fonction du manque de l'offre de services globale au niveau des ressources existantes tant publiques que communautaires de Laval. Une simple réorganisation du travail interne sans changement de l'environnement externe était vouée à l'échec. Par exemple, le nouveau coordonnateur incitait ses employéEs à faire appel à d'autres ressources sur le territoire de Laval. Très souvent, les employéEs se faisaient dire que les services demandés ne relevaient pas du mandat de l'organisme sollicité. On ne gagnait pas nécessairement du temps à chercher à référer pour des tâches qui étaient tout de même essentielles pour l'avancement des cas même si ça ne relevait pas directement de notre mandat.

Dans le cadre de notre mandat, nous devons être en contact avec nos usagères et usagers et favoriser le réseautage entre eux. Nous pensons qu'il est essentiel d'avoir un accueil très ouvert. Par contre, nous devons chercher à ce que cet accueil favorise la réalisation effective de notre mandat. L'En-Droit n'est pas comme tel un milieu de vie. Ceci dit, compte tenu des besoins de la clientèle, nous avons toléré la mise sur pied d'un milieu de vie informel parce que les personnes qui se sentaient exclues par les autres organismes et services venaient nous voir insatisfaits des services reçus ailleurs. Nous avons des gens qui viennent nous voir simplement pour sortir des «quatre murs» mais nous en profitons pour les sensibiliser à leurs droits et cherchons à les former pour qu'ils puissent revendiquer par la suite ce qu'ils estiment être leurs droits. En autant que l'existence de ce milieu de vie favorise notre mandat, cela n'est pas problématique. Par contre, une surcharge de l'accueil peut en venir à l'occasion à nous détourner de notre mandat.

Nous avons toujours pensé qu'une certaine partie de l'accueil et des services que nous offrons devraient être offerts par un ou des groupes d'entraide. Nous avons partagé cette préoccupation avec les groupes d'entraide existants sur le territoire de Laval. Un groupe d'entraide peut prendre différentes formes et orientations. C'est l'organisme, à l'interne, qui en décide ainsi. Mais force est de constater que plusieurs personnes ayant ou ayant eu des problèmes de santé mentale qui auraient besoin de certains services ne les obtiennent pas des groupes d'entraide existants.

Lettre constat (suite)

Pour des gens isolés et sans ressources, bien des fois sans véritable support familial, il est important de se regrouper, se donner un support moral et affectif et s'organiser pour avoir des services ou se les donner. Nous avons commencé à réfléchir sur ce qui manque au niveau des services.

La demande de nos usagères et usagers est forte en ce sens. Il fait partie de notre mandat de revendiquer plus de services. Nous avons tendance à avoir une pratique de substitution pour pallier les manques. Ne pas le faire aurait eu des conséquences plus négatives pour les droits des personnes qui faisaient appel à nous. Nous désirons davantage nous recentrer plus directement sur notre mandat de défense des droits, ce qui ne relève pas du tout du mandat des autres organismes. L'obtention de nouveaux services, notamment un (ou des) nouveau(x) groupe(s) d'entraide, le permettrait.

À l'automne dernier, en organisant le **Colloque sur la réappropriation du pouvoir et de l'entraide**, nous avons voulu faire un débat sur ce que signifiaient l'entraide et son droit pour les organismes de Laval. Il était clair qu'une frange des usagers et usagères ne se reconnaissait pas dans les organismes existants qui ont choisi des créneaux précis. CertainEs usagères et usagers se sentaient infantilisés et l'exprimaient. Ils aspiraient à la création de groupes d'entraide « par et pour » comme il en existe beaucoup au Canada anglais. Au Québec, Camée de Montréal-Nord, Le Vaisseau d'Or de Terrebonne et La Bonne étoile de Joliette sont des représentants de cette approche. Cela fonctionne.

L'En-Droit, compte tenu de son mandat, le pose comme une question de droit. Par contre, d'un point de vue purement thérapeutique ou santé publique, les bénéfices de tels organismes sont immenses. Ces organismes favorisent une réappropriation du pouvoir individuel très salutaire sur le plan de la reprise en confiance des participantEs.

Pour des gens qui ont subi plusieurs défaites dans leur vie, cela est essentiel. Non seulement ces organismes offrent des services concrets, mais aussi mettent en action les gens en vue d'obtenir ces services. Par ailleurs, tout ce qui favorise la rupture de l'isolement permet au réseau de la santé et services sociaux de mieux assurer sa prestation d'offre de service.

Le Colloque a conclu sur la proposition suivante :

Dans une démarche pour le droit d'accès à des services en santé mentale.

- *Que des démarches soient entreprises par L'En-Droit de Laval pour la création d'une table de concertation des personnes et des groupes communautaires en santé mentale de Laval.*

- *Que cette table de concertation entreprenne toutes les démarches nécessaires pour la création de ressources alternatives en santé mentale qui répondront aux besoins des personnes psychiatriquées de Laval.*

- *Que cette action s'exerce dans une démarche de réappropriation effective du pouvoir des personnes psychiatriquées de Laval.*

L'En-Droit discute encore de l'opérationnalisation du libellé qui a été amené. En particulier, nous tenons à ce que les usagers et usagères soient la force principale de cette « table de concertation de personnes et groupes ». Les usagers et usagères ont été les organisateurs et organisatrices du Colloque. Il s'agit d'une victoire pour elles et eux dans la marche pour leur réappropriation individuelle et collective du pouvoir et les priver d'un rôle actif dans la démarche serait contraire à ce qui a été déjà fait.

Pendant longtemps, L'En-Droit ne s'est concentré que sur un travail d'intervention sur le terrain. L'organisme y a développé une expertise au niveau de la connaissance des besoins des personnes ayant ou ayant eu des problèmes de santé mentale. Nous n'avons pas partagé cette somme de connaissances, un peu par crainte de non-écoute, mais aussi par manque de temps. Pour le développement de notre organisme, pour les besoins des gens qui sollicitent notre aide et pour la communauté, il arrive un temps où on doit discuter plus franchement. **On constate des manques graves et on doit trouver des manières d'y remédier. Nous voulons discuter de solution et obtenir du support.** Nous sommes ouverts à des discussions qu'elles soient bilatérales ou collectives.

Alors, si vous vous reconnaissez dans les difficultés auxquelles nous devons faire face et/ou désirez apporter votre collaboration et/ou soutien à notre démarche, il nous fera plaisir de vous accueillir et veiller à la mise en réseau de tous les groupes souhaitant se mobiliser.

Bien à vous

SAVIEZ-VOUS QUE...

Le droit bourgeois, qui se concentre essentiellement sur les droits individuels, issu de l'idéologie bourgeoise pour combattre les ennemis de sa classe sociale, est organisé de sorte que la classe ouvrière, soit les pauvres en général, ne puisse avoir gain de cause que très rarement face aux bourgeois et à l'État bourgeois.

Prenons la première devise issue de la Révolution française: Liberté, égalité et **propriété privée**. C'est à la suite de ce mot d'ordre que la classe émergente à l'époque, la bourgeoisie, s'est mobilisée pour combattre la royauté, dont la tête de Louis XVI fut tranchée avec celle de sa femme, Marie-Antoinette, qui aurait déclaré que si les Français ont faim, ils n'ont qu'à manger du pain!

C'est donc essentiellement en réunissant les deux éléments fondamentaux pour effectuer une révolution, soit une contradiction antagonique et irréconciliable entre le développement des forces productives et des rapports de production inadéquat pour le développement du nouveau mode de production, d'une part et d'autre part, en raison de ce blocage, il se produit une crise économique, dont le peuple est la victime et dont la condition sociale et économique se détériore sensiblement, ce qui le convainc de se mobiliser envers et contre le pouvoir établi. C'est ainsi que la bourgeoisie a réussi à prendre le pouvoir et instauré leur domination et leur règle.

Comme la nouvelle classe sociale au pouvoir, la bourgeoisie, avait besoin de légitimité, et de légalité surtout, pour protéger leurs biens et leur capital qu'ils accumulaient à un rythme épouvantable, ils ont donc écrit ceci dans la célèbre Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 à l'**article 17** :

«La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.»

Et qu'il est édicté à l'**article 12** pour garantir l'exercice de ce droit de propriété :

«La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique; cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux à qui elle est confiée.»

Ainsi qu'à l'article 13 pour s'assurer de la pérennité de la force publique :

«Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution

commune est indispensable; elle doit être également répartie entre les citoyens, en raison de leurs facultés.»

J'aurais une question à vous poser : si la propriété privée était autant le paradis rêvé que la bourgeoisie le dit, pourquoi aurait-elle besoin de l'usage de la force pour garantir cet exercice ? Cela ne voudrait-il pas dire plutôt que la bourgeoisie exercerait une autorité quasi-criminelle, telle une dictature sur laquelle elle s'appuie, afin de lui permettre de produire les conditions favorisant l'extraction de la plus-value et du capital des fruits du travail et afin de le lui garantir la reproduction de ces mêmes conditions par cette force publique ?

La propriété privée, voilà ce qu'avait à en dire Karl Marx :

«Le capitalisme produit de la richesse. Des monceaux inouïs et sans équivalents historiques d'opulence recouvrent la terre entière. S'objecter à une telle amélioration du bien-être humain serait folie. Force est donc de constater la libération de forces productives sans égales qu'a suscité l'évolution du capitalisme.

Mais une fois ce constat fait, on en dégage immédiatement un autre beaucoup plus amer. Cette richesse n'est pas distribuée. Elle est spoliée et chapardée par des accapareurs. La propriété privée des fruits de la production désorganise complètement son essor, et la condamne à moyen terme. Le propriétaire privé, ne pensant qu'à s'enrichir plus, contrôle un patrimoine, plus qu'il ne gère une ressource. S'il vit au nord, il se soucie peu de la pollution que ses usines causent au sud. Si une de ses branches d'industrie croule, il s'empresse de maquiller ce marasme et de vendre l'entreprise à un concurrent plus naïf, comme la marchande de légumes des halles cache ses choux fanés sous les frais. Les effets ruineux de l'opération sont sans intérêt pour lui, si c'est à d'autres qu'ils nuisent. La marchande de légumes ne gâtera que votre repas du lundi. Le propriétaire privé d'une branche d'industrie poussera des milliers d'hommes et de femmes à la ruine.

Les conséquences de la propriété privée sur la valeur du capital sont immenses, et changent finalement ce paradis en enfer. Le système n'est plus conçu pour assurer la sécurité et le bien-être de tous, mais bien pour faire vivre une classe parasitaire qui nuira à la production et brisera des espoirs et des vies plutôt que de renoncer à ses privilèges pharaoniques.

SAVIEZ-VOUS QUE... (suite)

La production collective, voilà l'espoir qu'un jour les consciences s'éveilleront au fait que la propriété privée, voilà l'ennemi!»

Le droit bourgeois est entièrement fondé et construit afin de permettre à la classe sociale bourgeoise de développer leurs propriétés, et surtout leurs richesses, qu'elles soient en biens ou en capital, et ce au détriment, j'allais dire au mépris de la Justice. En effet, quoi de plus injuste que de voir son voisin s'approprier des biens et des richesses auxquels je n'aurai jamais accès de toute ma vie entière.

Il ne faut donc pas s'étonner qu'il soit si difficile pour les simples citoyens de se battre juridiquement et individuellement contre la bourgeoisie, qu'elle soit personnifiée par un individu ou un État. C'est un peu comme un combat entre David et Goliath. Les règles juridiques qu'ils ont énoncées ne viendront certainement pas empêcher le *modus vivendi* de ce système, au contraire.

Que faire, alors? Individuellement, nous ne pourrions certainement jamais avoir gain de cause. Quand la dernière fois avez-vous entendu parler qu'un assisté social ou un ouvrier, seul, avait réussi à avoir gain de cause face aux puissants et aux riches? Personnellement, de mémoire d'homme, je ne m'en souviens pas.

Soit que le bourgeois ou l'État va essayer de multiplier les procédures pour vous épuiser financièrement; soit, il va se payer les « meilleurs avocats en ville »; ou encore, se payer le juge, le cas échéant! N'est-ce pas de cette façon que le premier ministre Charest a procédé pour couvrir la corruption de son gouvernement?

Tout le monde sait que la corruption de fonctionnaires, crime passible d'un emprisonnement de cinq ans, est un exercice voire un sport national, et que les « enveloppes brunes » circulent allègrement dans tous les paliers de gouvernements de ce pays. Alors, qu'attend-on pour arrêter les criminels? « Nous sommes dans un État de droit », rétorquent les bourgeois; « nous ne pouvons pas condamner les citoyens sans avoir des preuves! », répliquent-ils.

Alors, parlons-en de la preuve! Pour prendre un exemple politique, et qui soit bien connu de tous, puisque nous y sommes, lors de l'invasion de l'Irak, n'était-il pas invoqué dans les arguments pour justifier, en vertu du droit international, que Saddam Hussein aurait été détenteur d'armes de destruction massive? Or, où sont-ils passées ces armes de destruction massive après que les armées impérialistes US aient pu investiguer ce pays à la suite de leur invasion criminelle? Nulle part n'a-t-on trouvé la moindre arme de destruction massive !!! Alors les preuves, où étaient-elles ???

Tout ce cirque s'est avéré être une immense supercherie. C'est encore une fois la raison et/ou la loi du plus fort qui a prévalu. On appelle ça, en langage juridique, être juge et partie. En d'autres mots, quelques arguments que vous évoquiez que ce soient, jamais vous ne gagnerez si vous n'êtes pas en mesure de faire appliquer votre Loi, car la bourgeoisie s'accapare le monopole du droit et de ses règles, ainsi que l'autorité politique qui lui permet de changer les règles comme bon lui semble.

Que faire, alors? Je pense qu'il n'y a pas cinquante mille moyens. Il nous faut nous unir, nous tous de la classe populaire, contre les criminels bourgeois de ce système capitaliste où sévit l'exploitation de l'homme par l'homme et par lequel s'enrichit quelques-uns au détriment de la majorité.

C'est pourquoi j'aimerais vous inviter cordialement, si vous le permettez, à venir débattre de ces questions de droit à notre Comité de droits, qui a lieu les jeudis après-midi à toutes les deux semaines, au local de l'En-Droit de Laval.

Vous êtes tous et toutes les bienvenues et nous vous y attendons nombreux et nombreuses!

Michel Labelle

THÉÂTRE

Une nouvelle activité est maintenant disponible à L'En-Droit de Laval : LE THÉÂTRE. Cette activité à lieu à L'En-Droit à tous les **mercredis de 13hrs à 15hrs**. À travers divers exercices, nous explorons les différentes facettes de l'expression. Nous allons développer différentes habiletés comme la prononciation, l'expression corporelle, l'écoute, la création de personnage, etc. À travers tout cela, nous travaillons tous ensemble à écrire une pièce de théâtre sur nos droits qui sera présentée dans différents organismes à la fin de l'été. Si tu as envie de t'amuser, joins-toi à nous! Si tu veux apprendre à mieux t'exprimer, joins-toi à nous! Si tu as des idées et de l'imagination que tu voudrais mettre à profit, joins-toi à nous! Si tu as du talent avec tes mains et que tu aimes bricoler des costumes ou des décors, joins-toi à nous! L'important, c'est de participer et de s'amuser. Tu peux venir participer aux ateliers et donner tes idées même si tu ne veux pas être dans la pièce de théâtre finale. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Richard à L'En-Droit de Laval : (450) 668-1058.

Et si être bourgeois était une forme de maladie mentale?

La société comme totalisation d'une morale, que ce soit ses délires journalistiques, ses aberrations psychiatriques ou son crétinisme parlementaire, mais surtout la monstruosité de ses guerres, qu'en dire sinon que ce sont les symptômes d'une schizophrénie sociale que porte la bourgeoisie?

Et si la bourgeoisie était criminelle, et si la bourgeoisie souffrait de maladie mentale? À partir des mêmes schémas d'analyse, des mêmes raisonnements de droits et inférences psychologiques auxquels ont recours Messieurs et Mesdames les psychiatres, vous verrez comment la folie de la société, gouvernée par la bourgeoisie, nous révèle que le bourgeois est un malade mental dangereux pour soi et les autres. En psychiatrie, ne fait-on jamais un diagnostic médical par une prise de sang ou un scan du cerveau pour démontrer la prétendue maladie mentale? Non, le diagnostic est basé sur les discours et les comportements dudit malade.

Alors, regardons quels sont ces discours et comportements qui permettent d'établir un diagnostic de maladie mentale. Certes, il y en a plusieurs, mais nous n'en retiendrons que quelques-uns :

- La paranoïa : la personne **fait-elle un délire interprétatif construit sur une perception faussée du réel?**
- La présence d'obsessions : la personne est-elle obsédée par quoi que ce soit, au point que cela dérange son fonctionnement quotidien?
- Le narcissisme : la personne se met-elle au devant de tout afin de combler ses besoins?
- Le potentiel de dangerosité : la personne représente-t-elle un danger pour elle ou pour les autres?

Regardons maintenant si ces discours et comportements, qui permettent d'établir un diagnostic de santé mentale, peuvent s'appliquer à la bourgeoisie. Intéressons-nous pour débiter à sa paranoïa. Un des plus grands délires paranoïaques est le délire de persécution, c'est-à-dire que la personne, ou ici la bourgeoisie, croit que des personnes ou des organisations lui veulent du mal. Que dire alors des raisonnements journalistiques de la presse bourgeoise qui justifient ses agressions armées par la peur irraisonnée de prétendus membres d'Al Quaida ou de talibans, de fondamentalistes qui sont très loin d'ici. La société bourgeoise mène depuis des années une vendetta contre l'Islam en se basant sur des menaces issues de son délire. À travers ses médias, on nous fait croire qu'il y a des menaces partout, que des terroristes sont parmi nous et nous envahissons sous peu. La surveillance électronique et le fichage de ses citoyens, les écoutes téléphoniques, la sécurité dans les aéroports, etc. sont sans aucun conteste les symptômes d'un délire paranoïaque de la bourgeoisie. De rendre les chômeurs

responsables du chômage qui relève en fait de la structure économique ; de présenter les jeunes noirs comme de dangereux membres de gangs de rue ou les musulmans comme des terroristes ; de persécuter les femmes voilées en disant qu'on les défend contre la persécution : voilà des formes de délires de la bourgeoisie!

Intéressons-nous maintenant à la présence d'obsessions. Le bourgeois est un obsédé dangereux et irrationnel du profit. Ses chartes et ses conventions, qu'il défend avec tant d'ardeur à la chambre des communes, là où se mène le crétinisme parlementaire, ne sont que des torchons de papier sur quoi le bourgeois crache à la première occasion. Les chartes et les conventions ne sont rien quand elles vont à l'encontre du pillage exercé par les pays riches sur les pays pauvres, les droits civils sont bafoués quand le militantisme se pose comme une menace à la propriété bourgeoise, etc. Pourtant, la bourgeoisie en parle comme s'il s'agissait de lois sacro-saintes. Non, ces lois sont rapidement mises à la poubelle si son profit est en danger. La bourgeoisie est prête à tout pour conserver et faire augmenter celui-ci. Elle en est clairement obsédée.

Ensuite, parlons du narcissisme génocide des bourgeois prêts à détruire des pays au grand complet pour la seule satisfaction de leurs besoins égoïstes de classe, au détriment d'une bonne partie de l'humanité. Il faut que les pauvres restent pauvres afin que les riches restent riches. Cela justifie donc le pillage des ressources naturelles de continent comme l'Afrique, par exemple. *NOUS* avons des besoins, donc *NOUS* pouvons tout leur prendre et leur laisser des terres arides. Mais *NOUS* sommes bons, *NOUS* les aidons à cultiver ces terres mortes en leur prêtant gentiment argent et connaissances. Mais ne nous laissons pas tromper, toute cette mascarade ne sert qu'à maintenir la bourgeoisie en place, qu'à nourrir son narcissisme.

Enfin, regardons le potentiel de dangerosité de la bourgeoisie. Avec son narcissisme, avec son obsession du profit et avec sa paranoïa, la bourgeoisie justifie l'attaque de différents pays et de différents peuples. Que dire de sa rage destructrice face à l'Islam? Que dire de ses guerres injustifiées en Irak ou en Afghanistan? Que dire de ses policiers tueurs de schizophrènes, d'itinérants, de personnes dites de couleurs et de militants? En fait, en ce qui a trait à son état de santé psychologique, que dire sinon qu'elle représente un danger grave et immédiat envers une partie de l'humanité?

De fait, il est évident que la bourgeoisie présente un danger grave et immédiat pour le reste de l'humanité ; il est évident que ses politiques sont le reflet de son narcissisme ; il est évident que son amour du profit est une obsession ; il est évident que son discours journalistique est un délire, une paranoïa. Bref, il est clair que la bourgeoisie souffre de maladie mentale.

Gary Stevenson et Marie-Christine Gagnon

Isolement et contention

Il y a deux principes dans notre société pour la faire fonctionner dans l'intérêt de la classe dominante minoritaire. D'abord le contrôle de la classe majoritaire. Dès l'enfance, on est embrigadé par la famille et par la propagande des médias, principalement la télévision. Avant même que l'enfant puisse se constituer une mémoire, moyen de pouvoir se distancier de façon critique, on est conditionné. N'oublions pas que nos parents ont subi le même sort dans leur enfance. Il s'établit donc une première hiérarchie qui apprend à obéir, les enfants devant obéissance aux parents plus expérimentés. Ensuite, à l'école, nous devons devenir des vases malléables pour que les professeurs puissent y déposer leur savoir ordinairement filtré par la classe dominante (le Ministère de l'éducation et ses fonctionnaires, les universités). Enfin, sous les mêmes prétextes de plus de savoir, il s'établit une hiérarchie dans les lieux de travail (usines ou organisations de services gouvernementaux ou privés (commerce, etc). Donc la classe ouvrière et les travailleurs-euses des services doivent toute leur vie obéir à une hiérarchie.

Ensuite il faut être productif, c'est-à-dire produire des profits pour les patrons ou y contribuer indirectement (travailler pour l'état ou dans les services bancaires, par exemple). En effet, si des travailleurs-euses se mettent en grève, les patrons, qu'ils aient investi 100\$, 100,000\$ ou 100,000,000\$, ne feront pas un cent de profit. Le profit provient donc du travail des prolétaires et donc, travailler, c'est devenir productifs-ives de profit directement ou indirectement.

Les personnes avec graves difficultés émotionnelles ne sont ni productives ni aisément contrôlables. Ce sont des personnes qui se sont souvent révoltées contre les mauvais traitements dont elles ont été victimes principalement dans l'enfance, contre un trop-plein de souffrances qui ne leur laisse pas d'autre choix que la révolte. Cette révolte peut être articulée contre la société, par exemple, ou désarticulée (critique sur certains points sans avoir une vue d'ensemble de ce qui ne va pas dans la société). Elle peut sembler irrationnelle, mais ne l'est pas réellement. Dans les deux cas, ils-elles deviennent inutilisables pour la classe dominante, inaptes à être productifs-ives et à se laisser contrôler. Leur esprit critique peut même devenir dangereux pour la classe dominante.

Évidemment, notre société ne s'embarrassera pas de ses soi-disant principes comme la démocratie. Dans l'actualité, on a un bel exemple avec les intimidations et harcèlements contre Wikileaks qui attaque autant la liberté d'expression que le droit à une information objective. Pour

les personnes avec grandes difficultés émotionnelles, on attaquera leur crédibilité en faisant semblant que ces personnes ont des déficiences physiques (par exemple, des neurotransmetteurs qui fonctionnent mal) qui les rendent inaptes à raisonner sainement. Donc, on ne peut raisonner avec elle, on doit les réprimer. C'est d'autant plus facile que ces personnes tendront à attaquer le cadre de soins parce qu'elles ont été tellement échaudées par des relations traumatisantes au cours de leur vie.

C'est pourquoi l'isolement et la contention sont si facilement utilisés dans les hôpitaux psychiatriques. Il suffit simplement souvent d'élever la voix et on se trouve en isolement. Si cela nous semble injuste et que nous résistons à nous laisser isoler, on nous attache sur un lit. C'est tellement absurde qu'une personne sur le point de sortir de l'hôpital peut se faire isoler ou mettre en contention et être relâchée de l'hôpital une heure plus tard. Aussi, on peut vous enfermer parce que vous refusez de prendre vos médicaments ou parce que vous refusez de manger. La vraie raison de l'isolement est punitive et non thérapeutique. On isole une personne qui souffre d'isolement par difficulté de communication. On soigne un manque d'amour par la violence. Les personnes se sentent démunies, écrasées, rabaisées, abusées, brusquées, bafouées, lésées. L'expérience est cauchemardesque, ignominieuse, débilitante, humiliante, terrorisante. On ressent le viol de l'intégrité, l'étouffement, la peur, l'angoisse, l'anéantissement de l'âme. Très thérapeutique en effet! En plus, si on est blesséE lors de l'épisode, on ne vous croit pas. Sans compter les multiples humiliations dont on vous gratifie. Et on est supposé employer ces méthodes pour protéger la personne contre elle-même!...

Évidemment, il y aurait d'autres solutions, mais elles demandent du temps. On pourrait imaginer une salle d'isolement avec plein d'ouvertures pas coupée des autres patientEs qui pourraient parler avec la personne isolée ou jouer aux cartes avec elles, par exemple. On pourrait écouter la personne, sa souffrance, échanger avec avant de l'isoler. On pourrait observer la personne, savoir quand, comment et pourquoi elle se fâche pour voir venir les crises et l'habiliter aussi à prévoir ses crises, à gérer ses colères. On pourrait lui demander ce qui la met en colère ou, au contraire, ce qui peut la détendre. Les patientEs pourraient être accompagnéEs d'une personne de leur choix en isolement (intervenante ou proche). Les intervenantEs pourraient être forméEs pour l'intervention de crise et pouvoir s'examiner et se remettre en question lors de ces situations.

Isolement et contention (suite)

Pourtant, il existe l'article 118.1 de la loi sur les services de santé et les services sociaux qui se lit comme suit: «La force, l'isolement, tout moyen mécanique ou toute substance chimique ne peuvent être utilisés comme mesure de contrôle d'une personne dans une installation maintenue par un établissement, que pour l'empêcher de s'infliger ou infliger à autrui des lésions. L'utilisation d'une telle mesure doit être minimale et exceptionnelle et doit tenir de l'état physique et mental de la personne.

Lorsqu'une mesure visée au premier alinéa est prise à l'égard d'une personne, elle doit faire l'objet d'une mention détaillée dans son dossier. Doivent notamment y être consignées une description des moyens utilisés, la période pendant laquelle ils ont été utilisés et une description du comportement qui a motivé la prise ou le maintien de cette mesure.

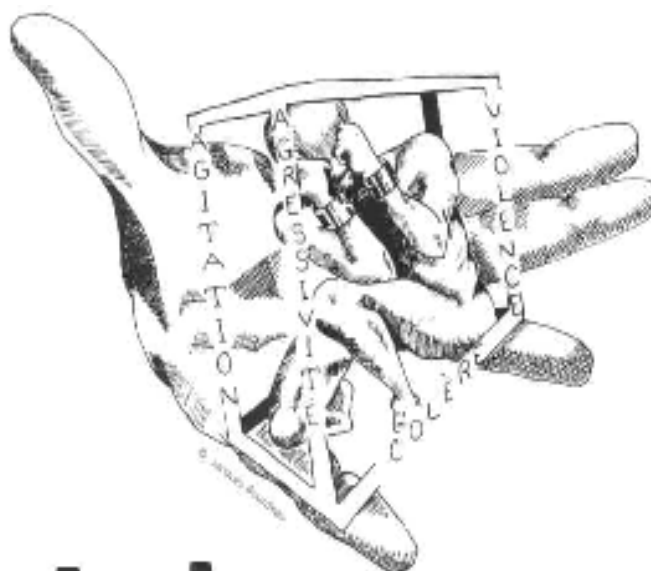
Tout établissement doit adopter un protocole d'application de ces mesures en tenant compte des orientations ministérielles, le diffuser auprès de ses usagers et procéder à une évaluation annuelle de l'application de ces mesures».

Donc ces mesures ne sont permises que dans un but de protection, soit de l'empêcher de s'infliger des lésions à elle-même ou d'en infliger à autrui. L'utilisation de ces mesures doit être minimale et exceptionnelle: on ne doit y recourir que pour la durée minimale nécessaire pour assurer la protection de la personne et la mesure appliquée est celle qui porte le moins atteinte aux droits de la personne et lorsque tous les autres moyens qui portent moins atteinte aux droits de la personne ne peuvent être appliqués. Comme on l'a vu plus haut, ces principes ne sont pas appliqués, les intervenants pouvant mettre leur version des faits dans notre dossier. Aussi, lorsqu'une telle répression arrive, il est recommandé de se faire remarquer pour alerter d'éventuels témoins, par exemple d'autres patientEs.

Dans tous les cas, nous devons nous opposer à l'isolement et la contention. 250 organismes se sont opposés à la contention et l'isolement en octobre 2008. La Chine, du temps qu'elle était communiste dans les 60

et 70, ne recourait pas à ces mesures de répression. On parlait à la personne pour savoir quelles idées erronées la maintenaient dans l'isolement ou la colère. Il est vrai que, contrairement à notre société, la Chine de cette période considérait la personne non comme une mine à profits, mais comme une valeur intrinsèque. On n'était pas pressé par une rentabilité à courte vue de régler un problème de communication par la répression. Aussi il était plus facile de s'appuyer sur la communauté pour intégrer une personne souffrante. Le but était que chaque personne accède à son plein épanouissement et non de pressurer les personnes comme des citrons pour en extirper des profits.

Jacques Saintonge



Isolement et contention

Références en situation d'urgence

| | | | |
|-------------------------------------|----------------|------------------------|----------------|
| Centre de crise de Laval | | Centre D'écoute | (450) 664-2787 |
| CLSC du Marigot (Vimont, Pont-Viau) | (450) 668-1803 | Tel-Aide | (514) 935-1101 |
| CLSC des Mille-Îles (Laval Est) | (450) 661-2572 | Tel-Écoute | (514) 493-4484 |
| CLSC Norman-Bethune (Chomedey) | (450) 687-5690 | Suicide-Action | (514) 723-4000 |
| CLSC Ste-Rose (Nord ouest de Laval) | (450) 622-5110 | SOS Violence Conjugale | 1-800-363-9010 |
| Association IRIS (Nord de Montréal) | (514) 388-8988 | Urgence Sociale | (450) 662-4595 |

Modèle de Trieste

Mise en contexte:

Pendant les années 1970 (en 1973), un hôpital psychiatrique (l'Hôpital de Trieste), considéré comme une institution totalitaire, fut démolit et d'autres services de santé mentale ont été mis en place, mis de l'avant. Il fallait détruire l'hôpital et reconstruire d'autres services. Des Centres de Santé Mentale (CSM) prirent naissance et on assista à une réorganisation des services suite à la désinstitutionalisation des «psychiatrisé(e)s» de cette époque en Italie. Cette réforme, on la nomme: «l'expérience italienne de Trieste».

Le modèle de Trieste (l'organisation des services en santé mentale suite à la désinstitutionalisation) repose sur la philosophie suivante:

- Le concept de liberté thérapeutique
- La personne et non la maladie se retrouve au cœur des préoccupations pour offrir des parcours thérapeutiques fondés sur la réhabilitation et l'émancipation des personnes (l'équivalent du rapport Harnois au Québec)
- La logique de citoyenneté: l'usager comme acteur principal
- La valeur de la pratique
- L'illogisme à associer dangerosité et santé mentale (au contraire, les personnes qui ont des problèmes de santé mentale sont davantage à risque de victimisation)
- Une rupture avec le paradigme de l'internement où la liberté est thérapeutique

Il faut mentionner qu'il y a une convergence/divergence sur l'ensemble des services de santé mentale d'une région à l'autre en Italie étant donné qu'il y a une faiblesse endémique de l'État italien. C'est un pays morcelé en 21 régions alors il y a une identification locale à chacune des régions, une décentralisation politique qui amène des différences dans l'organisation des services d'une région à l'autre.

Pendant les années 1960, l'influence du courant communiste (le Marxisme) a amené un puissant mouvement anti-institutionnel au niveau de la santé, de l'éducation, de mouvements anti-guerre, etc. Une lutte contre la ségrégation s'inscrit d'emblée dans une lutte sociopolitique émancipatrice qui concerne l'ensemble de la société et appelle à une redéfinition de ses institutions. La réforme des structures, des institutions publiques en lien avec la citoyenneté faisait parti de ce questionnement.

Dans le courant du mouvement anti-psychiatrie, un changement radical est devenu un questionnement de fond dans la société. Le milieu psychiatrique était régi par une loi datant de 1904. En 1963, il y avait 98 500 lits en psychiatrie essentiellement en asile. La contradiction psychiatrique ainsi que sa double réponse par rapport à la souffrance et au contrôle devait être dépassée. Les hôpitaux psychiatriques étaient considérés comme étant des lieux non thérapeutiques. Il fallait détruire les hôpitaux psychiatriques qui étaient des institutions totalitaires. L'Italie, dans les années 1970, a été le pays dans lequel on a le plus discuté de santé mentale et la psychiatrie communautaire était en développement pendant ce temps.

Le modèle territorial de service et la structure-pivot de la désinstitutionalisation:

- La perspective essentielle de déplacer le cadre de l'intervention de l'hôpital vers la communauté
- Il fallait mettre en place une structure-pivot, une structure de base: les centres de santé mentale (CSM)
- La recherche d'ententes significatives avec les diverses institutions locales

Les centres de santé mentale (CSM) offrent des services de première ligne 24 heures par jour, 7 jours sur 7 (24/7). Ils offrent des services de première ligne, des services de crise ... Les CSM sont des centres multiservices.

Modèle de Trieste (suite)

Le droit à la santé et la loi sanitaire italienne:

Il n'y a pas de loi en Italie au niveau de la dangerosité envers la personne même ou pour autrui. En effet, il y a un illogisme à associer dangerosité et santé mentale. Au contraire, les personnes qui ont un problème de santé mentale sont davantage à risque d'être victimisées. Néanmoins, une loi sanitaire italienne, imposant un traitement sanitaire obligatoire pour les personnes nécessitant des soins plus urgents, a été adoptée au moment de cette réforme: il y a une hospitalisation «s'il existe des altérations psychiques qui requièrent des interventions thérapeutiques urgentes, non acceptées par le malade et qu'il n'y a pas des conditions et les circonstances qui permettent d'adapter les mesures sanitaires extra-hospitalières opportunes et appropriées» (art. 35), (idée de Biltin). D'où la nécessité de traiter quelqu'un contre son gré. Les patients doivent subir 2 évaluations psychiatriques demandées par un juge dans un délai de 48 heures afin d'être hospitalisées, en vertu de cette loi. Les personnes sont hospitalisées pour un maximum de 7 jours, renouvelables. Avec l'arrivée de cette nouvelle loi, le droit a donc perdu un des instruments de contrôle de la dangerosité sociale. Le modèle italien suggère que plus les services adéquats sont présents dans la communauté moins il y a de traitement sanitaire obligatoire.

En Italie, des psychiatres font des visites à domicile. Psychiatres et infirmières accompagnent leurs patients dans la communauté et font des jeux de rôle. Ils interviennent dépendamment de situations qui se déroulent pendant leur parcours et selon des problèmes rencontrés et les difficultés que présentent leurs patients. On parle aussi des ressources que les citoyens peuvent mettre à la disposition de la communauté. Il y avait un problème social de logement dans la communauté italienne d'où la nécessité de construire des HLM.



Conclusion:

Le démantèlement de l'hôpital psychiatrique de Trieste est venu du fait qu'on s'intéressait à la liberté des personnes qui ont un problème de santé mentale. On a cessé d'administrer des électrochocs aux patients. On a libéré la parole des usagers. On visait la qualité des services, mais aussi la capacité des personnes usagères à décider et à agir par elle-même. La pensée à retenir derrière tout ça est que «nous faisons du chemin en cheminant» dans la communauté. Pour ce qui concerne les hôpitaux psychiatriques, l'expression «loin des yeux, loin du cœur» prend, ici, tout son sens.

Modèle de Trieste
Conférence de l'AGIDD-SMQ
de l'Université de Montréal
Paul Morin, conférencier
Février 2011

Résumé par Anick Plante
L'En-Droit de Laval

